



# King Charles & Cavalier King Charles

*Club des Epagneuls Nains Anglais*

Affilié à la Société Centrale Canine  
Siège social : La Malmaison 77510 VERDELOT

## Régionale d'Elevage

*Comptant pour les cotations*

*Au même titre qu'un Excellent classé en spéciale de race*

### Dimanche 31 Mars 2024

### à Alès (30100)

### Au Parc des Expositions

*engagements possibles sur internet : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) - paiement sécurisé*



**Cette Régionale d'Elevage est ouverte à tous les Cavalier King Charles et tous les King Charles pouvant accéder au qualificatif « Excellent » (Classes Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Champions et Vétéran).**

**Jury :**

**Fabienne AUQUIERT, Sylvie DESSERNE, Alix JAUFFRET**

Le jugement sera **collégial**. Chaque chien sera examiné individuellement par les trois juges. Chaque juge remplira une grille d'évaluation portant sur la morphologie, le mouvement, l'aspect général et l'état du chien, et lui attribuera un qualificatif.

Après les jugements individuels Ils confronteront leurs appréciations. Un chien ayant obtenu le qualificatif Excellent par deux ou trois juges se verra attribuer le qualificatif Excellent, un chien qui aura obtenu le qualificatif Très Bon par au moins deux juges se verra attribuer le Qualificatif Très Bon, etc. Les juges réexamineront collectivement tous les chiens ayant obtenu trois Excellent et attribueront le qualificatif Excellent sélectionné aux meilleurs d'entre eux. Les qualificatifs Excellent et Excellent sélectionné sont pris en compte pour les cotations 3 et 4. Il n'y a pas de classement en Régionale d'Elevage

***Début des jugements : 13h30***

***CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 15 mars 2024 (date de réception)***

## EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES

**LIEU/DATE :** L'EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE se tiendra à Alès le 31 mars 2024.

**ARRIVEE & JUGEMENTS :** L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens le dimanche à partir de 7h30 h. Les jugements commenceront à 9h. Ils pourront être interrompus pour le déjeuner entre 12h et 14h.

**LOGEMENT :** Les chiens seront logés dans des cages ou dans des zones délimitées qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses.

**SORTIE DES CHIENS :** Les chiens ne pourront quitter l'Exposition avant 16h. Les exposants s'y engageant par le fait même de leur inscription.

**AFFICHAGE :** Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur et de 35cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce des portées à vendre; un seul panneau est autorisé par exposant. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**SERVICE VETERINAIRE :** Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau; des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations; des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur. La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

**ANNULATION :** En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés déduction faite des frais déjà engagés et non récupérables par la société organisatrice. **ENGAGEMENTS :** Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix. Les juges peuvent présenter un chien ne leur appartenant pas le jour où ils n'officent pas. Sont refusés les personnes qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines, les personnes qui appartiennent à une association non affiliée à la Société Centrale Canine. Sont admis à l'Exposition tous les chiens King Charles et Cavalier King Charles, même ceux sans pedigree, figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. Les chiens dont l'engagement ne serait pas correct se verront privés de l'homologation de toutes récompenses. **SERONT REFUSES :** a) Les inscriptions qui seraient parvenues à l'adresse désignée par le Club après la date de clôture des engagements; b) Les engagements «au poteau» le jour de l'Exposition; c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'Exposition, exception faite en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement en simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien. Il sera envoyé un accusé de réception qui devra être présenté à l'entrée de l'Exposition. Seuls les chiens ayant obtenu au moins un «Excellent» dans une exposition organisée sous les règlements de la Société Centrale Canine peuvent être acceptés «Hors Concours» ou «ne concourant pas».

### VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES : (les limites d'âge sont comptées au jour de l'Exposition).

**CLASSE JEUNE :** pour chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois.

**CLASSE INTERMEDIAIRE :** pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois

**CLASSE OUVERTE :** pour les chiens âgés de 15 mois et plus

**CLASSE CHAMPION :** réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés d'au moins 15 mois au jour de l'Exposition.

**CLASSE VETERAN :** pour chiens de plus de 8 ans.

**HORS CONCOURS OU NE CONCOURANT PAS :** Pour les chiens non exposés, inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI, accompagnant l'exposant.

**REGLEMENT DES ENGAGEMENTS :** Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du Club des Epagneuls Nains Anglais et restera acquis à l'organisateur, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.



**CLOTURE DES ENGAGEMENTS :** La clôture des engagements est fixée au 15 mars 2024 (date de réception). Tout engagement parvenant au lieu désigné par le Club des Epagneuls Nains Anglais après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1) Des engagements : le Club se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

2) Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

a) ceux refusés par le Service Vétérinaire.

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte est formellement interdite.

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

**JUGEMENTS :** Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un juge suppléantaire pourra être désigné si le nombre des engagements dépasse 60 chiens environ. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Les exposants ayant des chiens à présenter dans différentes classes devront répondre immédiatement à l'appel d'entrée dans le ring, au besoin en prévoyant des aides; aucun jugement ne sera retardé.

**RECLAMATIONS :** Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement. Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, le Règlement de la Société Centrale Canine s'applique.

**SANCTIONS :** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux Manifestations organisées par les Associations affiliées:

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration; c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société organisatrice;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée;

g) le fait de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Société Centrale Canine entraînera, pour son auteur et son chien, l'exclusion de toutes récompenses. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITE :** La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition. (Voir § Réclamations)

**CONFIRMATION :** Les chiens présentés pourront être confirmés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du certificat de naissance et de la carte d'immatriculation du chien à confirmer. Le tatouage sur le chien doit être parfaitement lisible.

### AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT EN FRANCE

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par des Vétérinaires sanitaires désignés par le Directeur des Services Vétérinaires du Département. Ces vétérinaires peuvent refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présents doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

### IMPORTANT:

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, pour le 15 mars 2024, photocopie du certificat de vaccination contre la rage des chiens provenant de l'étranger.

### AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

**VERY IMPORTANT** The administration departmental veterinary force the organizers to give to the service departmental veterinary surgeons, for march 15 2024, photocopy of the certificate of vaccination against rabies for dogs coming from abroad. We ask you to join this photocopy to your sheet of engagement

# King Charles & Cavalier King Charles

A remplir par le propriétaire en caractères d'imprimerie - UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN - A ENVOYER A :

CEDIA - RE CENA 30- 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Renseignements CENA : 05 53 04 41 89

Aucun engagement non accompagné de son règlement (chèque, virement à l'ordre du CENA) ne sera accepté.

## REGIONALE D'ELEVAGE - Dimanche 31 mars 2024

Engagements possibles sur internet :  
[www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) - paiement sécurisé

### DEMANDE D'ENGAGEMENT

RACE :  King Charles  Cavalier King Charles COULEUR :  Blenheim  Tricolore  Noir Feu  Ruby

Nom du Chien \_\_\_\_\_

Sexe :  Mâle  Femelle Né le : \_\_\_\_\_ LOF : \_\_\_\_\_

Tatouage \_\_\_\_\_ Insert électronique (Puce): \_\_\_\_\_

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

#### MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Catalogue compris	Adhérent CENA	
	à jour de cotis. 2024	non adhérent
1 <sup>er</sup> chien	25 €	35 €
2 <sup>ème</sup> chien	25 €	35 €
par chien, (à partir du 3 <sup>ème</sup> chien)	20 €	30 €
Vétéran	10 €	20 €
ne concourant pas	10 €	20 €

**EXPOSANTS ETRANGERS : Joindre OBLIGATOIREMENT  
UNE PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION  
ANTIRABIQUE à votre engagement**

#### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis. J'accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence j'exonère spécialement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents, morsures, vol, maladie et autres dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, atteints d'une maladie contagieuse et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. En cas d'inobservation du règlement, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le présent règlement ou ceux de la Société Centrale Canine.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature (précédée de "lu et approuvé")

#### Classes d'engagement

#### Montant

Jeune (de 9 à moins de 18 mois) \_\_\_\_\_

Intermédiaire (de 15 à moins de 24 mois) \_\_\_\_\_

Ouverte (à partir de 15 mois) \_\_\_\_\_

Champion \_\_\_\_\_

Vétéran (+ de 8 ans) \_\_\_\_\_

Ne concourant pas \_\_\_\_\_

Ne concourant pas mais inscrits pour la spéciale

Cotisation 2024 (voir tarif au dos) \_\_\_\_\_

**Total du règlement**

(à l'ordre du CENA)

**gratuit**

**N'OUBLIEZ PAS DE COCHER LA CASE  
CORRESPONDANT À LA CLASSE DANS  
LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ ENGAGER VOTRE  
CHIEN.**

**Clôture irrévocable des engagements  
par courrier : 15 mars 2024**

# King Charles & Cavalier King Charles

Affilié à la Société Centrale Canine

La Malmaison 77510 VERDELOT – tel 09 54 33 84 42

**Demande d'adhésion**

**Renouvellement 2024**

Je soussigné, Mme, Mlle, M. ....Prénom.....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Tél. ....

sollicite mon adhésion au Club des Epagneuls Nains Anglais en qualité  
de  Membre Actif : 37 € -  Couple : 47 € -  Membre Bienfaiteur : 111 €

Propriétaire  Eleveur  King Charles  Cavalier King Charles

Email : .....

(l'adresse e-mail est importante pour recevoir rapidement des informations)

Effectuer le règlement par virement bancaire ( IBAN : FR76 1660 6100 1884 8914 9071 139) ou  
par chèque au nom de : Club des Epagneuls Nains Anglais et le faire parvenir à **Mme Françoise  
LEBRUN Le Bourg Gautier 60600 LE MESNILLARD**

date.....et signature du demandeur

